



AFFICHÉ LE

04 OCT. 2022

ARRETE DU MAIRE

N° 22T90

Portant réglementation
de la circulation Rue Joseph
Lesbleiz, rue Roserai, Rue Paul
Salaun, Lot Coatilliau,
du 05 octobre au 05 décembre
2022

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise Groupe Alquenery et leurs sous traitants domiciliée à l'adresse suivante: N°69 rue de la Foucaudière, LeMans 72000;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation Rue Joseph Lesbleiz, rue Roserai, Rue Paul Salaun, Lot Coatilliau;

- ARRETE -

ARTICLE 1 – du 05 octobre au 05 décembre 2022, de 7h30 à 18h30, la circulation des véhicules, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 7h30 à 18h30 à hauteur de la zone de chantier ;
- La rue sera équipé d'un feu tricolore installé par l'entreprise , sur la zone de chantier, et autant que celui-ci le nécessitera.
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise Groupe Alquenery et leurs sous traitants durant les travaux de jour comme de nuit ;
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Madame la Cheffe d'Agence Technique Départementale
- L'entreprise Groupe Alquenery et leurs sous traitants;

Fait à Ploubezre, le 4 octobre 2022

Le Maire,

POUR LE MAIRE EMPECHE

L'Adjoint Délégué

Nabek Zeggane
Adjoint Travaux

Brigitte GOURHANT

